



COMMUNE D'ANNIVIERS

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de défense contre les avalanches « Radar de personnes »

L'administration communale, en application de la Loi sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 et d'entente avec le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, soumet à l'enquête publique le projet d'exécution.

Ce projet comprend la mise en place d'un radar de détection des personnes pour la défense contre les avalanches. Le dossier de mise à l'enquête contient, outre les plans, un rapport technique.

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique de la Commune, route des Sampelèts 6 à Vissoie.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ce projet seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 13 novembre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE